

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

86/372 DU 18/03/86, *M. B. A. X.*

DECRET N° _____ /MILRFPFS/DGFP/DGPCE-
SAV.F10/10

Portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1980, de Madame ECKOMBAND (Céline) Administrateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - SA.F - (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 076/84 du 07/12/1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 03/02/1962, portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/05/1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers - SA.F - ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5/10/1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 03/02/1962, portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5/12/62, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25/6/65, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/12/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 80/630 du 27/12/1980, portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 85/1423 du 07/12/1985, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/260 du 05/05/1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions, des situations administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 18 Juillet 1985.

DECRETE :

Moussy

ARTICLE 1er. - Madame ECKOMBLAND (Céline), administrateur de 2° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale), en service au Commissariat Politique au Niari, est inscrite au tableau d'avancement, au titre de l'année 1986, pour le 3° échelon de son grade, à 2 ans.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 18 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGFP.DGPCE. 2
- BST/DGFP. 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSEE 1
- SGG/BC. 2
- COMIPO/NLRI. 2.-